

N°DEL2024_023

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

Délibération du Conseil Municipal
du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le 2 février 2024, s'est réuni au Préau Crétier sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans.

Nombre de membres du Conseil municipal		45
Présents	31	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, M. Sébastien BASTARAUD, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Ivette BATUAMBA, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM, M. Philippe GEFFROY, Mme Naïma HAMD AOUI, M. Olivier CORDIN
Représentés	8	M. Dominique MERIGUET donne procuration à M. Jean-François BAILLON, Mme Dalila ARAB donne procuration à M. Brahim LOUJAHDI, Mme Elodie DA SILVA donne procuration à M. Ludovic JACQUART, Mme Hassanata MOILIME donne procuration à Mme Safia BACH RUSSO, Mme Ziromi RATNATHURAI donne procuration à Mme Marwa BRAIHIM, Mme N'Na Fanta CAMARA donne procuration à M. Philippe GEFFROY, Mme Carole AGUIRBENGOA donne procuration à M. Olivier CORDIN, Mme Stéphanie BOREL YERETAN donne procuration à Mme Naïma HAMD AOUI
Absents	6	Mme Najat MABCHOUR, Mme Dominique-Abelle PERRAN, M. Arnaud LIBERT, M. Walnex ETIENNE, Mme Mireille SAKI, M. Sullivan JOUS

Secrétaire de séance : M. Umit YILDIZ

Chapitre : Affaires financières

Service émetteur : Direction des Travaux des Assemblées de la Citoyenneté et des Affaires Juridiques

Objet : Budget de la régie provisoire du marché forain

Conseil municipal du 8 février 2024, Délibération N° DEL2024_023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

Vu les articles L. 1412-1, L. 2221-1 à L. 2221-9, les articles L. 2221-11 à L. 2221-14, les articles R. 2221-1, R. 2221-3 à R. 2221-17, les articles R. 2221-63, R. 2221-64, R. 2221-67 à R. 2221-94 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 29 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 2 février 2024 ;

Vu sa délibération n° 10 du 8 février 2024 approuvant le budget principal de la Ville de Sevrans pour l'année 2024 ;

Vu sa délibération n° 21 du 8 février 2024 portant création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour gérer le marché forain ;

Vu sa délibération n°22 du 8 février 2024 portant création d'un budget annexe "Régie provisoire du marché forain"

Vu l'instruction comptable M4 ;

Considérant que la régie dotée de l'autonomie financière est le mode de gestion du marché forain retenu pour la période transitoire en l'attente de la conclusion d'un contrat de délégation de service public, à la suite de l'annulation par le juge des référés de la procédure de passation du nouveau contrat de délégation de service public lancée le 30 juin 2023 ;

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré par

Votants	33	
Pour	33	M. Stéphane BLANCHET, Mme Brigitte BERNEX, M. Dominique MERIGUET, Mme Safia BACH RUSSO, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Mériem BENAMMOUR, M. Jean-François BACON, Mme Dalila ARAB, M. Ludovic JACQUART, Mme Chérifa MEKKI, M. Claude CHAUVET, Mme Elodie DA SILVA, M. Sébastien BASTARAUD, M. Serge MOULINNEUF, Mme Jennifer PEDRAZO, M. Raymond GAUTHIER, Mme Hassanata MOILIME, M. Umit YILDIZ, Mme Danièle ROUSSEL, M. Gilles BOITTE, Mme Ivette BATUAMBA, Mme Asaïs VELTHUIS, M. Eric CEPRANI, Mme Hawa KOUYATE, M. Gérald PRUNIER, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Stéphan LARDIC, M. Manuel WAVELET, Mme Ziromi RATNATHURAI, Mme Mariama CAMARA, M. Brahim LOUJAHDI, M. Jean-François BAILLON, Mme Marwa BRAIHIM
Contre		
Abstention		

Conseil municipal du 8 février 2024, Délibération N° DEL2024_023

NPPV	6	GEFFROY Philippe, HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à GEFROY Philippe), AGUIREBENGOA Carole (pouvoir donné à CORDIN Olivier), BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma)
------	---	---

Article 1 :

VOTE le présent budget par nature :

- au niveau du **CHAPITRE** pour la section de **fonctionnement**.

VOTE, globalement le Budget Primitif de l'exercice 2024 en équilibre qui se présente ainsi :

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	455 881,00	455 881,00

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 3 : La présente délibération:

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Copie en sera adressée :

- Au comptable public

Fait à Sevrans



Stéphane BLANCHET
le Maire, vice-président du Conseil Départemental
9 févr. 2024